

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 17/01/24

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 - 003

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

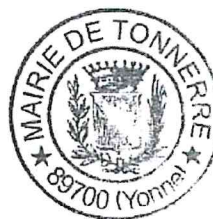
CONTRAT DE MISE EN PLACE ET DE SUIVI DES LOGICIELS METIERS DE LA VILLE DE TONNERRE « MILLESIME INFINITY INTEGRAL » AVEC LA SOCIETE JVS MAIRISTEM

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Considérant la nécessité de mettre en place des logiciels métiers dans la collectivité pour la bonne gestion de celle-ci ;
- Considérant que les logiciels métiers développés par la société JVS Mairistem, correspondent aux besoins des services juridique, financier, ressources-humaines et Etat-Civil ;
- Considérant la proposition financière « Millésime Infinity Intégral » transmise par la société JVS Mairistem en date du 11 janvier 2024 ;

DECIDE

- De signer la proposition financière pour la mise en place et le suivi des logiciels métiers avec la société JVS Mairistem (51), aux conditions suivantes :
 - o Produits :
 - Logiciels métiers : Finances – Personnel – Administrés – Facturation
 - Externalisation des données par Cloud
 - Reprise des données JVS
 - Prestations sur logiciels
 - o Durée : 3 ans ;
 - o Montant : 21 678.00 € TTC (18 065.00 € HT) / an ;
- De dire que ce contrat annule et remplace le contrat Intégral n°L20201101-526 ;
- De l'autoriser, ou le représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 15 janvier 2024,

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre